

Projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville

Lettre d'information #4

Mars 2022

Edito

En ce début d'année 2022, le projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville se poursuit. Mais où en sommes-nous ?

En décembre 2021, nous avons pu échanger sur le projet lors d'un atelier de concertation. Nous souhaitons vous remercier pour votre présence et votre participation lors de cet évènement.

Lors de ce rendez-vous, nous avons pu aborder plusieurs thèmes autour de 3 stands : les photomontages, les contraintes locales et les contraintes régionales. Cela nous a permis d'entamer les premières réflexions autour du projet en collectif. Afin de poursuivre ces réflexions, la démarche de concertation continuera tout au long de l'année.

En parallèle, les études du projet éolien se poursuivent et nous serons en mesure de vous présenter les premiers résultats lors d'un prochain rendez-vous de concertation au printemps.

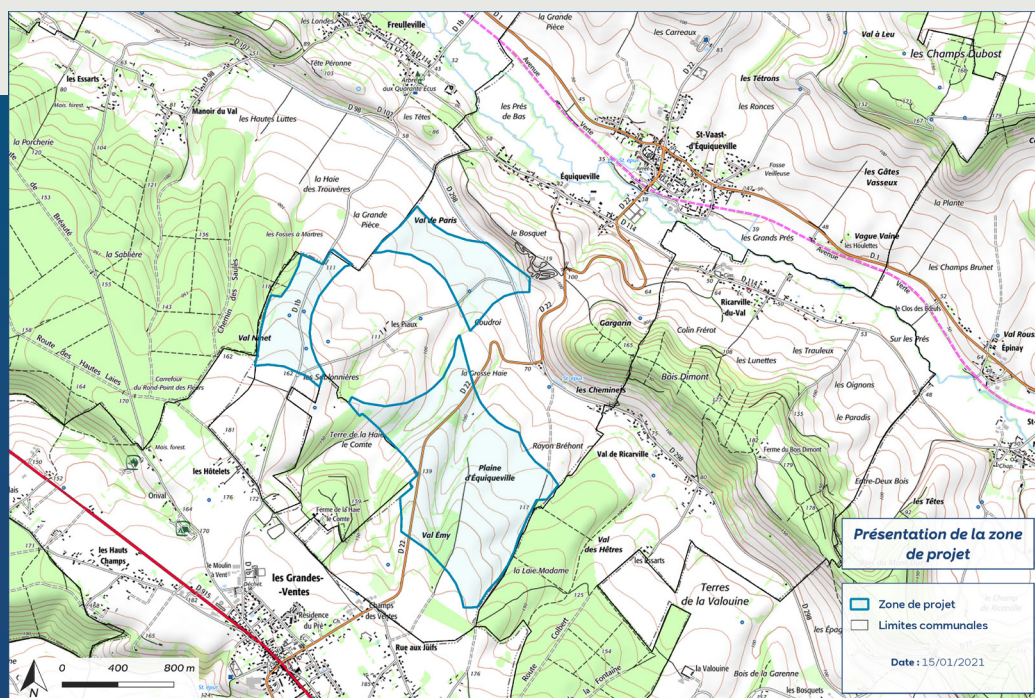
Nous vous invitons à en apprendre plus sur le projet éolien dans cette lettre, en espérant que les informations présentes pourront répondre à vos questions.

Bonne lecture et à bientôt !

Thibaut Oliver
 Chef de projets éoliens
 RWE Renouvelables France




Le projet éolien en bref



 **3 à 6**
éoliennes

 **165 à 180m**
de hauteur en
bout de pale

 **3 à 5,7 MW**
de puissance
par éolienne

Retour sur l'atelier de Décembre

30 personnes ont participé à l'atelier de concertation qui s'est tenu le 7 décembre dernier, sous la forme de 3 stands thématiques. Les participants ont ainsi pu se répartir en petits groupes pour découvrir les éléments présentés et échanger avec les équipes de RWE de façon privilégiée.

Objectifs

Cette rencontre avait pour but de :

- Répondre à la question « Pourquoi un projet ici ? »
- Comprendre les contraintes locales déterminant la zone d'implantation potentielle
- Visualiser l'insertion paysagère du projet

Résultats

Les commentaires formulés par les participants indiquent que ce 1^{er} atelier a permis de :

- Faire participer les habitants sur certains aspects du projet ;
- Répondre aux craintes de chacun et continuer de les informer sur le projet ;
- Mieux comprendre le projet.



« Je trouve que le format de l'évènement est bien, mais le comportement de certaines personnes ne permet pas d'en profiter pleinement, c'est dommage. »

« Nous avons besoin d'information. C'est bien que vous fassiez ce genre de réunions. »

Pour suivre les actualités du projet, n'hésitez pas à consulter le site internet.

saintvaastequieville.projet-eolien.com



Le vrai du faux sur l'éolien : on vous dit tout !

Plusieurs questions ont été fréquemment posées lors des derniers évènements, en voici quelques réponses, qui, nous l'espérons, vous permettront de différencier le vrai du faux.

VRAI

L'éolien est une source d'énergie qui émet peu de CO2

12,7g de CO2/kWh représente la moyenne d'émission de gaz à effet de serre du parc éolien français sur l'ensemble de son cycle de vie. En comparaison, le charbon émet 1001g de CO2/kWh. En 12 mois, une éolienne produit la quantité d'énergie qui a été nécessaire à sa fabrication et son installation, c'est ce qu'on appelle le temps de retour énergétique.

Les éoliennes de nouvelle génération, telles que celles pouvant être implantées sur le projet, ont une émission de 6,5g équivalent de CO2/kWh sur 25 ans et tombe même à 5,5g équivalent de CO2 pour une exploitation sur 30 ans. Il faut donc 7,7 mois à partir de la mise en service de l'éolienne pour que l'électricité produite soit égale à l'énergie primaire nécessaire à sa fabrication en usine, son transport, son installation et son démantèlement.

FAUX

Les éoliennes produisent peu d'énergie et ne sont pas rentables

En moyenne, la production continue par an est de 9 200 MWh par éolienne, ce qui correspond à la consommation de plus de 1 500 foyers.

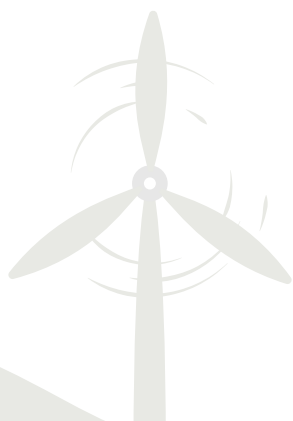
Cette énergie est de moins en moins chère. En 2015, le coût de l'énergie éolienne était de 80€ par MWh. Depuis 2017, l'éolien se rapproche des sources conventionnelles comme le nucléaire - aujourd'hui il est proche de 60€ par MWh - grâce au système d'appels d'offres mis en place en 2017 qui a permis d'introduire de la concurrence dans l'exploitation de parcs éoliens de plus de 6 machines ou implantant des éoliennes de plus de 2 MW de puissance unitaire.

FAUX

C'est la commune qui doit financer les études

Comme le prévoit le Code de l'Environnement dans son Article R.122-1, « l'étude d'impact préalable à la réalisation du projet est réalisée sous la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrage. » Les bureaux d'études réalisant l'étude environnementale sur chaque site sont rémunérés par le maître d'ouvrage, à savoir le développeur. Cependant, le bureau d'études reste indépendant et se doit, par souci d'intégrité, de faire un état des lieux exhaustif des enjeux locaux. Des études concluant sur des enjeux environnementaux, paysagers ou acoustiques trop importants peuvent ainsi conduire à ne pas poursuivre le développement du projet.

Ces études sont ensuite attachées au dossier final d'Autorisation Environnementale déposé en préfecture. C'est la préfecture, via ses équipes techniques (DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) qui, en dernière instance, instruit le dossier et juge de la qualité des études. Si celles-ci s'avèrent insuffisantes ou incomplètes, la DREAL a la possibilité de demander des compléments, puis si cela reste toujours insuffisant, rejeter le dossier pouvant mettre un terme au projet.



FAUX

Les éoliennes sont néfastes pour la santé

Il faut d'abord avoir à l'esprit que la réglementation française figure parmi les plus protectrices en ce qui concerne les effets sanitaires des éoliennes et permet d'assurer un niveau élevé de protection des riverains et de l'environnement tout au long de l'exploitation du parc. L'Académie Française de Médecine a publié un rapport à ce sujet en 2017, dans lequel elle ne reconnaît aucune corrélation directe entre le fonctionnement d'un parc éolien et certains symptômes comme le trouble du sommeil ou l'anxiété. Cependant, elle reconnaît l'existence d'un « effet nocébo » par lequel certaines personnes convaincues qu'un parc éolien a un effet néfaste sur leur bien-être développent des symptômes qui détériorent leur santé.

FAUX

L'éolien a un impact sur le prix de l'immobilier

Les variations du coût de l'immobilier sont liées, en premier lieu, aux prix du marché et aux services fournis par un territoire (transports, écoles, équipements, etc.). Ainsi, l'implantation d'un parc éolien n'a pas d'impact sur la valorisation objective d'un bien. En revanche, il peut jouer sur des éléments subjectifs qui varient d'une personne à l'autre (certains apprécient les éoliennes, d'autres non).

À date, aucune étude ne montre qu'il existe un lien entre la construction d'un parc éolien et une variation de la valeur d'un bien immobilier. Par ailleurs, certaines retombées liées à l'implantation d'un parc éolien assurent un dynamisme à la commune, entraînant une valorisation indirecte de l'immobilier via l'amélioration des équipements et des services communaux. Par exemple, à Saint-Georges-sur-Arnon (36) et Autremencourt (02), la taxe d'habitation a été supprimée et le nombre de permis de construire a même augmenté depuis l'implantation d'un parc éolien !

VRAI FAUX

Les éoliennes sont dangereuses pour les oiseaux

Notons d'abord qu'il y a peu d'oiseaux tués par les éoliennes en France, comparativement à de nombreuses autres causes de mortalité. A titre d'exemple, les collisions avec des voitures tuent 10 000 fois plus d'oiseaux que les collisions avec les éoliennes (selon une estimation basse) !

Nous l'avons vu, toute activité humaine (comme le fait de prendre la voiture) a un impact sur l'écosystème. Dans le cas de la construction d'éolienne, des efforts sont réalisés pour réduire l'impact écologique au maximum. Plusieurs paramètres sont pris en compte, dont celui des espèces d'oiseaux impactées. Un arbitrage s'opère entre les différentes espèces pour garantir la préservation de toute la biosphère. Les espèces menacées constituent donc un enjeu plus important.

VRAI

Le secteur de l'éolien permet de créer de l'emploi

En France, au début de l'année 2020, l'éolien représentait 20 200 emplois directs et indirects sur l'ensemble de l'écosystème éolien, répartis dans quelques 900 sociétés. Le secteur a connu une croissance de 11% par rapport à 2018, corrélé à l'augmentation des capacités de production. L'implantation d'un projet éolien génère aussi un surcroît d'activité localement, et fait intervenir des TPE, PME et ETI de proximité pour des travaux variés : terrassement, VRD (Voirie et Réseaux Divers), fourniture de béton, raccordement au réseau public, etc. Enfin, l'installation d'un parc éolien de 3 à 4 éoliennes crée environ un emploi à temps plein pour sa maintenance.

RWE

Thibaut OLIVER
Chef de projet - RWE
thibaut.oliver@rwe.com

mazars

Marion GIELLY
Consultante - Concertation Mazars
07 61 58 62 69 | marion.gielly@mazars.fr